



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 21 MAI 2024

Affaire n° 22-20240521

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres**

**Lot n° 6 : Cloisons légères / Aménagements - Mobiliers
intégrés**

Modification n° 1 au marché VI 2021.65

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

22 mai 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 15 mai 2024

**Nombre de
membres**

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 8
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt et un mai à seize heures dix minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Lechnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Nadège Schneeberger, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Anissa Locate

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Gilberte Lauret-Payet par Catherine Turpin, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Eric Ah-Hot par Charles Emile Gonthier, Monique Bénard par Gilles Henriot, Nathalie Fontaine par Jean-Yves Félix

Étaient absents :

Allan Amony, Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 22-20240521

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres
Lot n° 6 : Cloisons légères / Aménagements - Mobiliers
intégrés
Modification n° 1 au marché VI 2021.65**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 mai 2024,

Vu le rapport n° 22-20240521 présenté au Conseil municipal du 21 mai 2024,

Considérant que dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, le marché de travaux VI 2021.65 du lot n° 6 : Cloisons légères / Aménagements - Mobiliers intégrés a été notifié 23 mars 2021 à l'entreprise ATHENA OI SARL- 13 rue Général de Gaulle St Gilles - 97434 SAINT PAUL, pour un montant global et forfaitaire de 99 646,05 € HT soit 108 115,97 € TTC,

Considérant que la présente modification a pour objet la prise en compte de travaux complémentaires de divers mobiliers intégrés suite à un complément de programme en cours de chantier validés par la maîtrise d'œuvre,

Considérant qu'un devis a été demandé à l'entreprise ATHENA OI et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre,

Considérant que les travaux d'adaptation entraînent une plus-value d'un montant total de + 9 755,00 € HT soit 10 584,18 € TTC, portant le marché à 109 401,05 € HT soit 118 700,14 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 9,79 % du montant initial du marché,

Considérant que les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire,

Considérant la diversité des acteurs et protagonistes dans la gestion de ces dossiers ayant généré des surcoûts importants, la collectivité se réserve le droit de rechercher toute responsabilité susceptible d'avoir généré ces surcoûts et en conséquence, d'intenter le cas échéant, toute action récursoire qui en découlerait,

**Le Conseil municipal,
Réuni le mardi 21 mai 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité,

Article 1 la présente modification n°1 au marché n°VI 2021.65 passé avec l'entreprise ATHENA OI SARL,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer ledit marché, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics
256, Rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon
Tél: 02 62 57 86 78

B - Identification du titulaire du marché public

ATHENAOI SARL
13 rue général de Gaulle St gilles 97434 SAINT PAUL
TEL : 0262 43 73 71
Adresse électronique : contact@athena-oi. entreprise

C - Objet du marché public

CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS A LA PLAINE DES CAFRES
LOT 6 : CLOISONS LÉGÈRES / AMÉNAGEMENTS - MOBILIERS INTÉGRÉS

MARCHÉ : VI 2021.65

Date de la notification du marché public : 23/03/2021

Montant initial du marché public : 108 115.97 €TTC.

Délai d'exécution des travaux : 14 mois (hors période de préparation et congés légaux), suivant planning ind01 du 13 04 2022

D - Objet de la modification du marché public

- Modifications introduites par le présent avenant :**

Dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, le marché de travaux VI 2021.65 du Lot 6 : Cloisons légères / Aménagements - Mobiliers intégrés a été notifié 23/03/2021 à l'entreprise ATHENA OI SARL- 13 rue général de Gaulle St Gilles 97434 SAINT PAUL, pour un montant global et forfaitaire de 99 646,05€ HT soit 108 115.97 €TTC.

La présente modification a pour objet la prise en compte de :
Travaux complémentaires de divers mobiliers intégrés suite à un complément de programme en cours de chantier validés par la maîtrise d'œuvre.

Un devis a été demandé à l'entreprise ATHENA OI et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre.

Les travaux d'adaptation entraînent une plus-value d'un montant total de + 9 755.00 € HT soit 10 584,18€ TTC, portant le marché à 109 401,05€ HT soit 118 700.14 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 9.79 % du montant initial du marché.

Les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 mai 2024 a émis un avis favorable à la passation de la présente modification.

Ces travaux seront passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

Considérant la diversité des acteurs et protagonistes dans la gestion de ces dossiers ayant généré des surcoûts importants, la collectivité se réserve le droit de rechercher toute responsabilité susceptible d'avoir généré ces surcoûts et en conséquence, d'intenter le cas échéant, toute action récursoire qui en découlerait.

E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

Montant total du marché de base : 99 646,05€ HT soit 108 115,97 €TTC.

Montant total avenant n°1 : 9 755,00 € HT soit 10 584,18€ TTC

L'avenant 1 entraîne une augmentation de + 9 755,00 € HT soit 10 584,18 € T.T.C. ce qui représente +9.79 % du montant total du marché du Lot 6 : Cloisons légères / Aménagements - Mobiliers intégrés.

Le nouveau montant du marché est de 109 401,05 € HT soit 118 700,14 € TTC

F – Durée du marché

Les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire.

G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ATHENA OI SARL 13 rue général de Gaulle St gilles 97434 SAINT PAUL		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord cadre.)